



PRÉFET D'EURE-ET-LOIR

MANIFESTATION PUBLIQUE DE BOXE

(articles R331-46 à R331-52 et A331-33 à A331-36 du code du sport)

Constitue une manifestation publique de boxe tout combat ou démonstration de boxe de tout style, auquel le public est convié à assister, même gratuitement.

- **Vous êtes une association ou un membre affilié à une fédération sportive agréée**
Vous devez déposer 8 jours au moins avant la manifestation la demande d'autorisation revêtue de l'avis favorable de la fédération intéressée.

- **Vous n'êtes pas une association ou un membre affilié à une fédération sportive agréée :**

vous devez renseigner la demande d'autorisation au préfet de département au moins 20 jours avant la date prévue pour la manifestation, par lettre recommandée avec accusé de réception, avec l'ensemble des pièces constitutives du dossier (voir tableau « désignation des pièces »)

- **Préfecture**

DRLP, Bureau des Elections et de la Réglementation
Place de la République, 28019 Chartres cedex
Tél. : 02.37.27.70.95

- **Sous-Préfecture Dreux**

2-4 rue des capucins
B.P. 169
28103 Dreux cedex
Tél: 02.37.63.09.50

- **Sous-préfecture Nogent le Rotrou**

29, rue Abbé Beulé
BP 187
28401 Nogent-le-Rotrou cedex
Tél : 02.37.53.58.50

- **Sous-Préfecture Châteaudun**

25, rue Jean Moulin
28205 Châteaudun cédex
Tél : 02.37.44.52.30

DESIGNATION DES PIECES
Pour toute manifestation sur la voie publique

Pour les associations ou membres affiliés à une fédération sportive agréée :

- Imprimé de demande d'autorisation (dûment rempli)

Pour les associations ou membres non affiliés à une fédération sportive agréée :

- Imprimé de demande d'autorisation (dûment rempli)
 - Pour les boxeurs :
 - Noms-prénoms-profession-nationalité-date et lieu de naissance
 - Une déclaration par laquelle ils s'engagent à respecter les règlements édictés par la fédération délégataire compétente
 - Un extrait du casier judiciaire (bulletin n°3)
 - Un certificat médical délivré par un médecin (dans les conditions prévues par les règlements de la fédération ayant reçu délégation pour la discipline)
 - Une attestation de la fédération délégataire compétente certifiant qu'ils n'ont pas fait l'objet d'une interdiction de boxer depuis la date de la délivrance du certificat médical
 - Un document permettant de s'assurer que les boxeurs sont de valeur comparable
 - Une justification de l'existence d'un contrat d'assurance de personnes, couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer
 - Pour les managers, soigneurs, professeurs, arbitres, juges chronométreurs, speakers et de toute autre personne désignée par l'organisateur pour apporter son concours au déroulement de la manifestation :
 - Noms-prénoms-profession-nationalité-date et lieu de naissance
 - Une déclaration par laquelle ils s'engagent à respecter les règlements édictés par la fédération délégataire compétente
 - Un extrait du casier judiciaire (bulletin n°3)
- Pour les associations (affiliées ou non affiliées) :***
- Il est nécessaire que les statuts et membres du bureau à jour soient bien enregistrés auprès du greffe des associations (DDSCPP ou sous-préfectures).

➤ ORGANISATEUR

Nom : _____ Prénom : _____

En qualité de (président, maire, ...) : _____

Représentant de (association, mairie, ...) : _____

Adresse complète du siège la structure (association, mairie, ...) : _____

Adresse complète du demandeur (président, maire, ...) : _____

Tél. professionnel : _____ Tél. domicile : _____ Tél mobile : _____

N° télécopie : _____ adresse électronique : _____

demande l'autorisation d'organiser une manifestation publique de boxe

dénommée :« _____ »

➤ MANIFESTATION

date de la manifestation : _____

lieu de la manifestation : _____

heure de la manifestation : _____

➤ ENGAGEMENT DE L'ORGANISATEUR

Je soussigné _____

M'engage à respecter les règlements édictés par (nom de la fédération délégataire compétente)

Visa de la fédération sportive agréée ou de son organe déconcentré	Signature de l'organisateur